

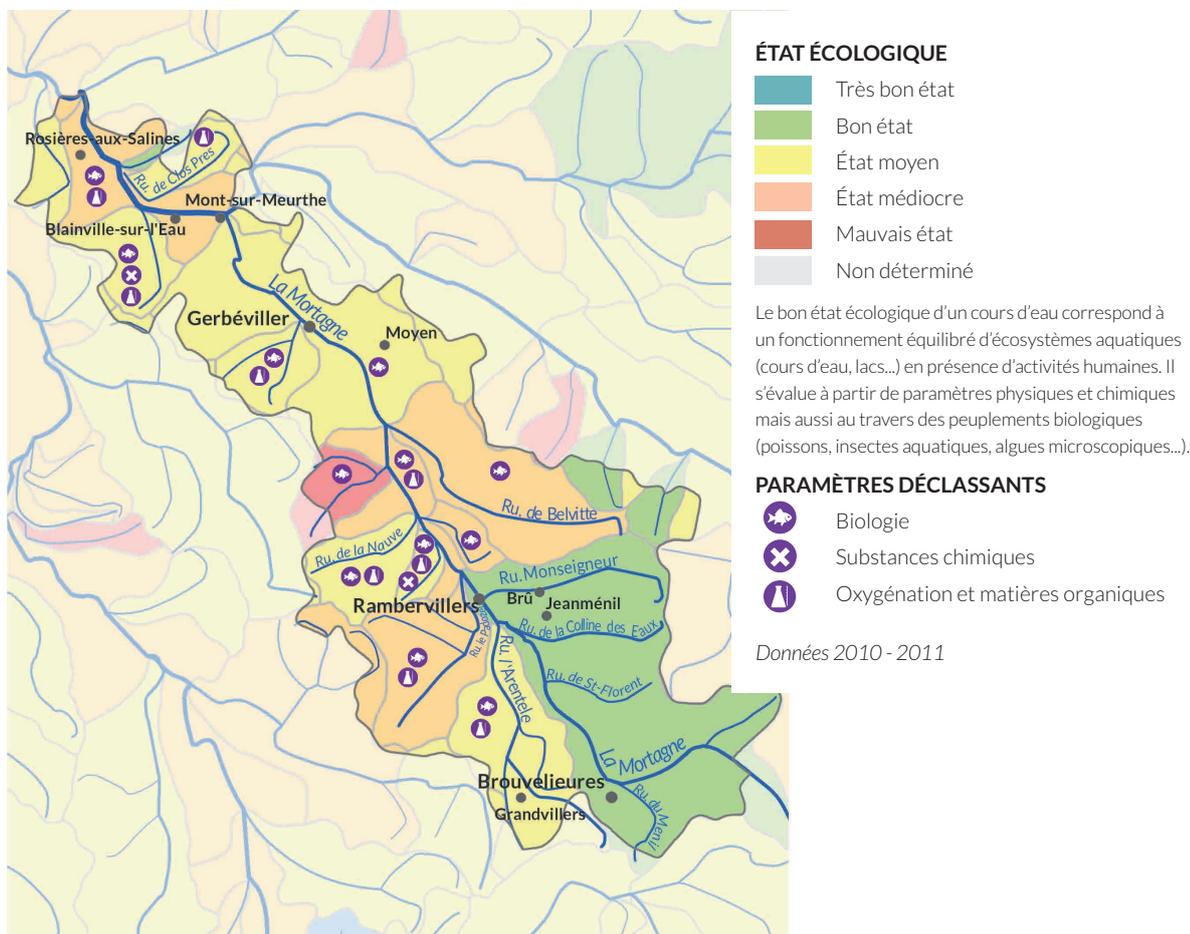
POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

MORTAGNE

Rambervillers • Blainville-sur-l'Eau • Damelevières • Rosières-aux-Salines • Gerbéviller •
Jeanménil • Mont-Sur-Meurthe • Grandvillers • Roville-aux-Chênes • Bru



QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique de la Mortagne, les cours d'eau ont été partagés en 15 entités homogènes. Deux d'entre elles, l'amont de la Mortagne et le ruisseau de la Voivre, présentent un bon état écologique. Sept autres affichent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (rectification et curage du lit, suppression de la végétation, excès de phosphore) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques habituellement retrouvés sur ce type de cours d'eau (poissons, algues).

Les 6 dernières, en état écologique médiocre voire mauvais (ruisseau de Narbois) présentent plutôt des dégradations physiques importantes (remplacement de la végétation rivulaire par des plantations de résineux, rectification du lit, obstacles infranchissables) responsables du déséquilibre profond des peuplements aquatiques (poissons et algues microscopiques notamment).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est bon, excepté pour l'aval de la Meurthe et de la Mortagne et le ruisseau de Clos Prés, caractérisé par des dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), issus notamment de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine présente quelques dégradations en pesticides ou nitrates.

Enfin, 3 captages souterrains et une prise d'eau en rivière dégradés par des nitrates et des pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

13 % DES COURS
D'EAU EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et contribuer à préserver les milieux associés (prairies inondables, réseaux de mares, sinuosité des cours d'eau) en développant les filières de valorisation des produits d'élevage avec les collectivités.

POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de produits phytosanitaires aux cours d'eau (maintien des sols couverts en automne, désherbage mécanique...). Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles (plantation de haies, bandes enherbées, zones tampons humides...).

Ces actions sont à mener prioritairement sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur l'aval de la Mortagne et certains de ses affluents (ruisseaux de la Prairie, de la Nauve, de Narbois, de Moranviller, de Damelevières).

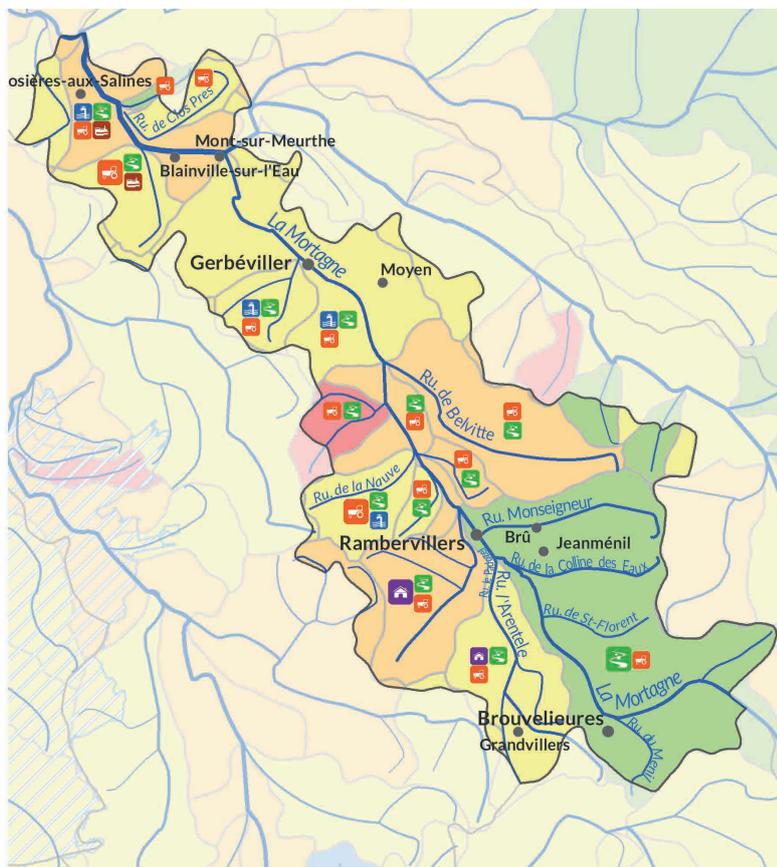


RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur les ruisseaux de Narbois et Belvitte d'ici 2017. Ailleurs, inclure ce type d'action au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau du bassin versant.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Dans la continuité des programmes de restauration et d'entretien menés, développer des programmes globaux de renaturation des cours d'eau et des zones humides à l'échelle des bassins hydrographiques. Concerne prioritairement la Mortagne (de sa source à sa confluence avec le ruisseau de Belvitte à Magnières), ses affluents de rive gauche (Arentèle, Padozel, ruisseaux de la Prairie, Nauve, Narbois, Belvitte, Moranviller) et le ruisseau des Montaux.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion pérennes des zones humides, en collaboration avec les acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, propriétaires forestiers et partenaires institutionnels) notamment sur les lits majeurs de la Mortagne et de la Meurthe ainsi que sur les zones de confluences avec leurs affluents.

Ces actions sont à mener en lien avec la gestion des inondations.



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'eau potable. Concerne les communes de Blainville-sur-l'Eau, Mont-sur-Meurthe et Fauconcourt.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Le territoire ne présente pas d'enjeu particulier de réduction de la pollution toxique issue des activités industrielles et artisanales. Néanmoins, l'amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses et la recherche de solutions collectives permettant de les réduire voire de les supprimer reste un enjeu sur l'ensemble du territoire.



POLLUTIONS PONCTUELLES ET URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif) prioritairement sur les bassins versants de l'Arentèle, du Padozel et du ruisseau de Moranviller.
- Poursuivre les actions de réduction des déversements d'eaux usées vers le milieu naturel par temps de pluie sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur sa partie aval (Damelevières).
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide ».

FOCUS

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES



Exemple de remise en herbe sur une aire d'alimentation de captage dégradé.

Chambre d'agriculture de la région Lorraine PURSONL

Sur le territoire, 3 captages souterrains et 1 prise d'eau de surface destinés à l'alimentation en eau potable sont dégradés par les nitrates et les produits phytosanitaires. Ils sont situés sur les communes de Blainville-sur-l'Eau, Mont-sur-Meurthe et Fauconcourt.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants).

Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevages sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve. Mais de nouvelles pistes semblent prometteuses (agriculture biologique, agroforesterie, élevages à l'herbe, implantation de haies) pour faire de la préservation de la ressource un vrai projet de territoire en lien avec l'activité économique (diversification et circuit court) et l'aménagement territorial (foncier et valorisation paysagère).

L'ANIMATION TERRITORIALE, UN DISPOSITIF EFFICACE POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU



Réunion de chantier avec les différents acteurs impliqués dans la restauration des cours d'eau

Agence de l'eau Rhin-Meuse JACQUIN T.

Trois collectivités du territoire impliquées dans les projets de restauration des cours d'eau du territoire ont mis en œuvre une démarche d'animation locale. Des techniciens de rivières sont chargés d'organiser et d'assurer le lien entre les différents acteurs du projet mais également avec les populations locales (riverains, exploitants, associations...). Ces actions d'animations couvrent les principales thématiques liées à la préservation des cours d'eau. Celles-ci ont par ailleurs permis de faire émerger des études et des programmes globaux de restauration. En parallèle, des travaux pilotes ont été engagés afin d'illustrer l'intérêt de ce type d'intervention. Toutes ces animations et collaborations entre les différents acteurs locaux ont été déterminantes pour sensibiliser les populations riveraines aux enjeux de la qualité écologique et chimique des milieux aquatiques.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour de leurs peuplements piscicoles originels »



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »

« En préservant les zones humides et en végétalisant les sorties de drains, j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »

« En créant ou en améliorant le système d'assainissement sur ma commune, je participe à réduire les pollutions organiques parvenant aux milieux naturels aquatiques »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

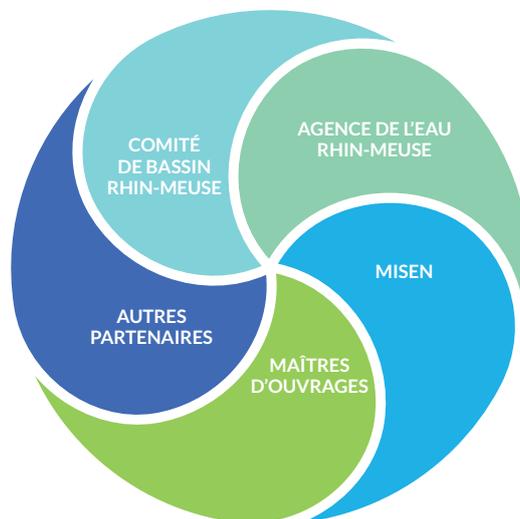
AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 88) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrage

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54 et 88)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés